

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1123

Artikel: Vie de la cité : un droit de vote aux enfants
Autor: Linder, Wolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011526>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un droit de vote aux enfants

Wolf Linder

directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne

Nous sommes fiers de notre démocratie directe. Nous la ressentons comme une forme d'autogestion: c'est nous, celles et ceux qui sont directement touchés qui avons le dernier mot, et non des représentants élus. Mais toutefois, même dans la démocratie directe, il arrive que nous décidions pour d'autres. Qu'il s'agisse des centrales nucléaires, des nouvelles transversales alpines ou du plan de zone pour un nouveau quartier d'habitation, ce n'est pas nous qui sommes d'abord en cause mais nos enfants voire nos petits-enfants. Je n'aurai plus jamais besoin d'un logement bon marché pour abriter ma nombreuse famille à Meyrin. Les transversales alpines, je les emprunterai peut-être en tant que retraité muni d'un billet au tarif AVS. Quant à savoir si les lieux de stockage des déchets nucléaires tiennent les promesses de leurs concepteurs, les générations futures en seront seul juge et nous remercierons ou nous maudirons, c'est selon.

Les mécanismes du marché et de la démocratie politique présentent une lacune commune: les intérêts et les besoins des générations futures ne sont pas pris en considération. Le prix d'un litre d'essence ne reflète pas le coût de reconstitution de ce précieux liquide. Et les messages du Conseil fédéral sur les objets soumis à votation ne mentionnent la plupart du temps que les avantages et les inconvénients à court et moyen terme, mais pas ceux qui concernent nos enfants. C'est pourquoi le juriste bernois Peter Saladin plaide depuis de nombreuses années pour les «droits des générations futures», dont il devrait être tenu compte lors des décisions qui touchent le long terme.

On voit encore mal comment les problèmes des générations futures pourraient efficacement influencer le marché et la démocratie. Mais pour ce qui est de la jeune génération déjà présente sur cette terre, la solution est simple. Je suis partisan d'accorder les droits politiques dès la naissance. Car les êtres humains ont des désirs et des besoins bien avant l'âge adulte, qui devraient être intégrés dans le mécanisme de décision démocratique. Bien sûr il ne s'agit pas d'envoyer les

enfants dans l'isoloir. Néanmoins, on pourrait accorder le droit de vote aux nouveaux-nés déjà, en confiant l'exercice à leurs parents ou à leurs représentants légaux. La proposition présenterait plusieurs avantages.

Une famille avec trois enfants disposerait de cinq suffrages. Les parents pèseraient ainsi 20% de plus politiquement. Ainsi seraient contrebalancé le vieillissement du souverain et la tendance à la gérontocratie.

On pourrait accorder le droit de vote aux nouveaux-nés déjà.

La mesure inciterait les parents à aller voter. Si ces derniers exercent réellement leur mandat fiduciaire dans l'intérêt bien compris de leurs descendants, les projets en faveur de la jeunesse, comme des crèches par exemple, devraient passer plus facilement la rampe. Les autorités seraient contraintes de tenir compte de ce «pouvoir des jeunes» dans la phase préparatoire déjà. Des décisions en matière d'assurances sociales lourdes de conséquences pour les générations futures seraient plus difficiles à prendre.

Avec l'âge, l'exercice fiduciaire du droit de vote par les parents deviendrait plus difficile. Les enfants se demanderont ce que les adultes font de «leur» droit et auront peut-être d'autres points de vue sur les centrales nucléaires, les nouvelles transversales alpines et le plan de zone à Meyrin. Peut-être y aura-t-il même de violentes disputes familiales au cas où les parents utiliseraient ce droit de vote à l'encontre de l'avis des enfants. Et dans le pire des cas, les conjoints se disputeront

le droit de vote de leurs enfants lors de la procédure de divorce.

Je pense pourtant que les avantages de cette solution prédominent. L'exercice fiduciaire du droit de vote des enfants par les parents ne peut que favoriser le débat sur les votations et les élections et donc éveiller l'intérêt et développer la compréhension de la politique. Un bon apprentissage des conflits et du pouvoir. L'obtention de la majorité civique acquiert une signification nouvelle: c'est le moment où les parents remettent à leurs enfants ces droits politiques qu'ils ont exercés jusqu'à présent en leur nom. Le souverain, qui ne représente aujourd'hui qu'environ 60% de la population, deviendrait plus représentatif en intégrant les 20% de mineurs aujourd'hui exclus.

Une idée en l'air? Nombreux sont les Confédérés qui ont cru cela il y a 130 ans lorsque les Neuchâtelois ont accordé le droit de vote communal aux étrangers, ou lorsqu'en 1957 la première tentative de reconnaître le droit de vote aux femmes a été rejetée. Néanmoins l'extension des droits politiques à tous les membres d'une société est une tendance importante, et je l'espère irréversible, de l'histoire de la démocratie. ■

Ce point de vue a paru dans le quotidien bernois *Der Bund* du 17 avril 1993 (Adaptation DP).

ici et là

● La Maison de quartier des Eaux-Vives invite Francis Jeanson à donner deux conférences débats les 26 et 27 avril à 20.15 heures sur les thèmes de **Crise économique et santé** et **Centres de loisirs, maisons de quartier, jardins Robinson: quel fonctionnement?** Renseignements et réservations au 022/736 72 71.

● Le 21^e Séminaire académique suisse du Forum helveticum aura pour thème: **Le service public en Suisse, interrogations sur l'avenir**, et aura lieu le 10 et 11 mai au château de Lenzburg. Renseignements et inscriptions: Forum Helveticum, Secrétariat Stapferhaus, 5600 Lenzburg, télécopie 064/52 07 57.

● L'Hospice général de Genève organise, dans le cadre des rencontres du mercredi, le 28 avril à 14 heures au Forum des UCG, 9 ave Sainte-Clotilde, une rencontre publique sur le thème: **L'action sociale à l'épreuve de la crise**.

● La broche du soleil, qui a accompagné Christiane Brunner et Ruth Dreifuss pendant la campagne pour l'élection au Conseil fédéral peut-être obtenue auprès de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, au prix de 15 francs. Tout le bénéfice ira à un projet pour femmes au chômage. Commandes: OSEO, Petra Stössel, case postale 325, 8031 Zurich.